



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Contrôle et contentieux

Question écrite n° 50488

### Texte de la question

M. Jean-Louis Masson appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget sur la complexité des charges et décisions administratives auxquelles doivent faire face les PME. Ces charges constituent une contrainte très lourde qui freine l'expansion de ces entreprises. Il lui expose à cet égard la situation d'une entreprise de l'est de la France qui existe depuis 1900 et qui avait des fonds propres positifs jusqu'en 1991. À la suite d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique d'expropriation qui a été annulé par le tribunal administratif cinq ans après, ce chef d'entreprise s'est heurté à de nombreuses décisions de la part des services des impôts qui a finalement reconnu sa bonne foi et son bon droit. Cependant, six ans se sont écoulés depuis l'arrêté préfectoral qui a été annulé et les différents recours contre des décisions abusivement prises pour des redressements fiscaux mal évalués. Dans le cas exposé, le préjudice subi par cette entreprise en raison du gel de son activité pendant six ans a été expertisé à 19,9 millions de francs. Face à ce type d'affaire, il apparaît que les actions menées par les services de l'État ont généré une perte de temps et d'argent considérable et menacent l'équilibre économique et financier de l'entreprise et donc sa survie. Il lui demande donc, si dans le cadre du plan PME pour la France, des instructions pourraient être données aux services fiscaux pour apporter une plus grande réflexion et souplesse à l'étude de dossiers contestés afin de tenir compte de la spécificité de chaque affaire et des implications souvent désastreuses d'actions prématurées pour l'entreprise concernée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Masson Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50488

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 avril 1997, page 1838